

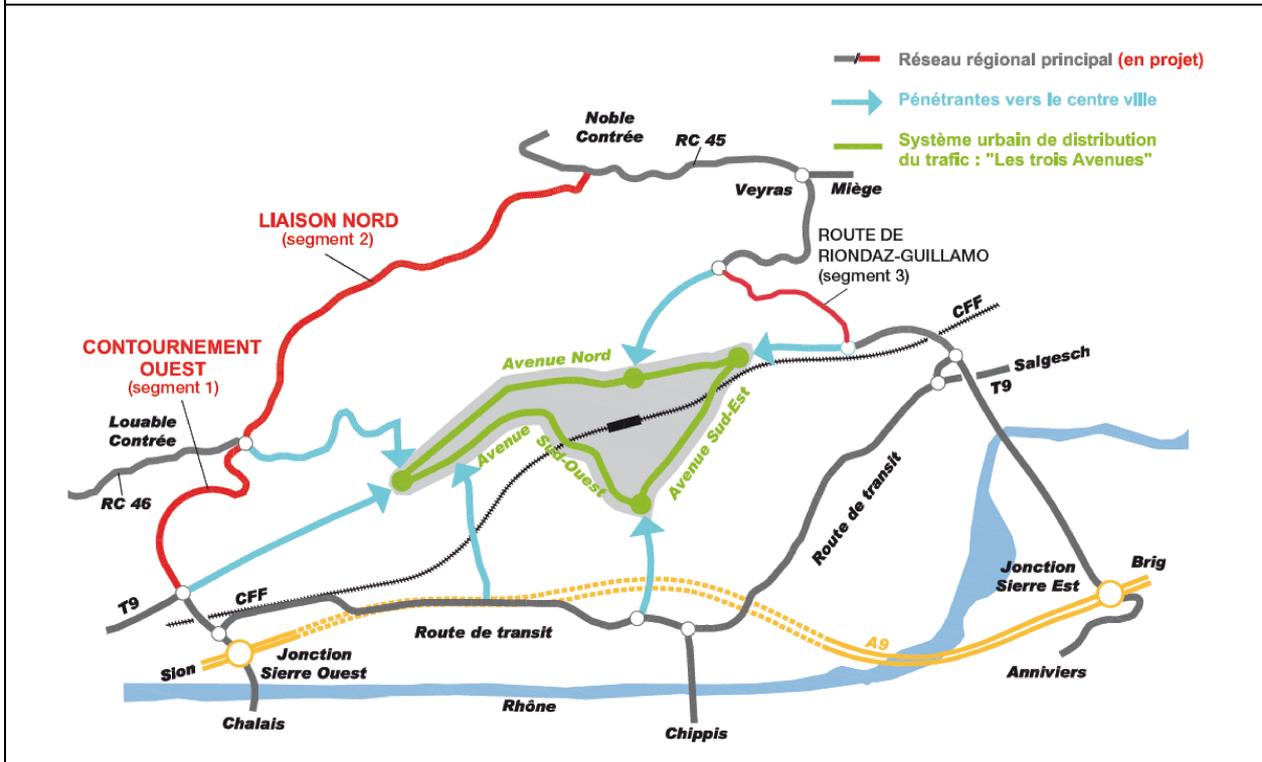
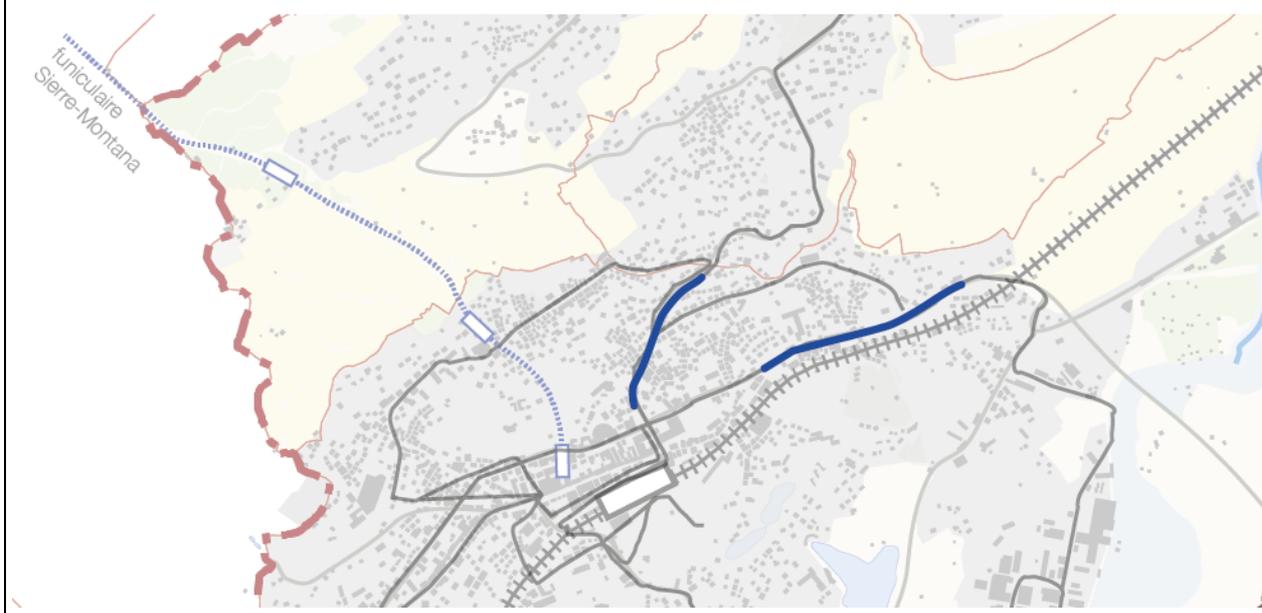
MESURE M1.4 **SIERRE / REQUALIFICATION DE LA ROUTE DU RAWYL (ENTREE NORD) ET DE LA ROUTE DU SIMPLON DU SIMPLON**

Thématique(s)
M1 - Aménagements routiers pour la circulation des transports publics
U2 - Les secteurs stratégiques

Priorité : A

Territoire concerné : Sierre
Maitre d'ouvrage : Sierre - Canton / SRTCE

Mesure du PA2 en relation : -
Mesure du PA3 corrélée / liée : M8.4 - Sierre / Sécurisation de la route de Riondaz-Guillamo
Autres coordinations : Système dit des 3-Avenues, dans le cadre du projet "Sierre se transforme"



Source : Plan directeur d'aménagement du centre-ville, Information sur l'évolution du dossier, Novembre 2015, Ville de Sierre

INTENTION

Etat actuel

La circulation des transports publics actuels est parfois rendue difficile notamment en heure de pointe, sur les axes d'entrée de ville et dans les centres.

Les charges de trafic individuel motorisé vont d'un côté continuer de croître avec l'augmentation prévue de la population, et d'un autre diminuer grâce aux mesures mises en place pour inciter les reports modaux, et les changements de comportement de mobilité. Il s'agit, dans ces conditions, d'assurer la bonne progression des bus d'agglomération afin de les rendre attractifs et concurrentiels à la voiture.

Données quantitatives

TJM - route du Rawyl (axe VS 45) : 7'000 véh./jr en 2014 (source : SRTCE)

TJM - route du Simplon (axe VS T9) : 9'900 véh./jr en 2013 (source : SRTCE)

Objectifs

- Assurer la bonne circulation des bus en ville
- Distribuer le trafic dans l'agglomération en évitant les secteurs urbanisés.

Description de la mesure

La mise en œuvre de la mesure "Sierre-Est" devrait diminuer les charges de trafic sur la route du Rawyl. Il s'agira donc de s'en assurer et d'accompagner ce changement. Dans le cas contraire une mesure de type modification du schéma des circulations sera prise.

La route du Rawyl aujourd'hui cantonale pourrait être déclassée et la vitesse réglementaire y être abaissée.

EVALUATION

Opportunité

Cette mesure est liée à la mise en place de l'étape 1 du réseau de transports publics d'agglomération, avec notamment les lignes N°1 : Ile Falcon - Sierre - Chalais (ou Noës) et N°3 : Technopôle - Sierre - Veyras - Miège, ainsi que le trafic régional voyageurs.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration de la desserte du territoire en transport public
- amélioration de l'accessibilité
- influence sur la demande de transport en rendant attractive la desserte en transport public

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- favorise l'utilisation des transports publics en offrant une desserte attractive aux zones densément bâties de l'agglomération
- dessert les zones densément bâties et les pôles de développement non desservis par le réseau ferroviaire

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- possible réduction des vitesses

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 au centre-ville
- réduction des immissions sonores par la modification du régime de vitesses

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -

REALISATION	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2022 Date prévue de la mise en service : 2025	Calendrier de remise de l'avant-projet 2018-2020
Coûts Coûts estimés : CHF 2 000 000.- HT	
Financement Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables	